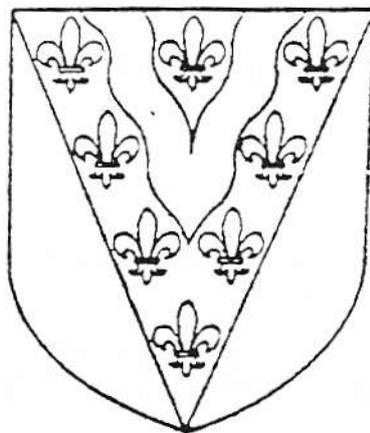


MNEME 94

**Revue du Cercle d'Etudes
Généalogiques et démographiques
du Val de Marne**



MNEME fille de Zeus, muse de la mémoire.

"Mémoire collective où derrière le parchemin, le papier, le film, se projette la vie quotidienne, à la fois grave et joyeuse, de toutes celles et de tous ceux qui, venus d'horizons très divers nous ont précédés ici."

N° 11

CERCLE D'ETUDES GENEALOGIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DU VAL DE MARNE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social
aux Archives Départementales - 8/10 rue des Archives - 94000 CRETEIL

Président d'Honneur : Madame **BOSMAN**, Directeur des Services d'Archives du Val de Marne

Membres d'Honneur : Mme **C. BERCHE**, ancienne Présidente d'Honneur de notre cercle
Mme **M. JURGENS**, Présidente des Amis de Créteil
Mr **J. LE TOUZE**, ancien Président du Cercle

Président - Chargé de la Revue MNEME : Mr **R. THOUVENIN**
3, impasse de la Terrasse - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Vice-président - Chargé des relations avec les Fédérations : Mr **M. DELPRAT**
5, rue du Docteur Métivet - 94000 CRETEIL

Secrétaire Général : Mr **H. BOULET**
3, rue Joseph Le Brix - 94370 SUCY EN BRIE

Trésorier : Mme **J. MASSON**
8, rue Edouard Manet - 94000 CRETEIL

Membres du Bureau : Mmes **LEPLAT, RIVET, SERVERA, VOISIN.**

Toute correspondance concernant la Revue
doit être envoyée à

C.E.G.D. 94 - MNEME
3, impasse de la Terrasse - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse

La reproduction des articles de Mnémé est autorisée sous réserve d'en informer au préalable le responsable et de faire parvenir un exemplaire de la revue publiant ledit article.

EDITORIAL

Après quelques ennuis de santé je tente, non sans mal, de reprendre le fil de notre journal... et des parutions de Mnémé dont voici le 11e numéro.

Articles variés, ainsi que je l'aurais souhaité n'ayant pas encore eu le temps nécessaire à la reprise de tout le courrier accumulé pendant ces 6 mois de "repos"... forcé.

Voici venir le temps des "congrès" je ne connais pas le prix de revient du rassemblement de Bourges mais suis surtout impressionné par le nombre d'activités prévues, encore que le titre de certaines me laisse rêveur (11 mai 1997) "messes de granit et tectoniques des plaques(1)..." (sic !) je me sens bien loin de la généalogie (avec un petit "g")... que peut-on retenir d'une telle profusion de sujets dont beaucoup nécessiteraient, par leur intérêt, (ou leur titre), des recherches particulières, ce qui laisse d'autant plus de regrets... Je ne plaide pas pour la "chasse aux pépés" collection de noms, prénoms et numéros (Sasa ou autres) mais pour des études dégageant et développant les connaissances démographiques, sociales, professionnelles etc... que peuvent apporter le dépouillement et le rapprochement des données issues des archives pour une localité voire une région. Veut-on transformer "notre" généalogie en science de haut niveau et nos club et cercles en "Sociétés savantes"... L'étude de nos terroirs et les migrations de nos anciens suffisent à notre bonheur pour le reste "Internet" sera peut-être une solution...
- Attendons -

(1) Je ne vois pas le rapprochement entre les théories d'Alfred Wegener et notre généalogie.

Raymond THOUVENIN

SOMMAIRE

Editorial	page : 3
Sommaire	page : 4
L'Hôtel des Menus Plaisirs à Choisy (suite), Madame L. Rivet	page : 5
Au hasard des archives	page : 21
La vie du cercle	page : 29
Dialogues	page : 32

“Le généalogiste qui se contenterait de reconstituer son tableau d’ascendance sans s’intéresser au cadre géographique, économique, social et démographique avancerait comme un aveugle, s’étonnerait de tout et de rien”.

**J. DUPAQUIER “Du passé au présent”
(revue du CGHEN 1986 n° 3 page 24)**

**L'Hôtel des Menus Plaisirs
à Choisy (suite)**

Mme L. RIVET

Louis XV mort, l'Hôtel des Menus poursuivit ses fonctions sous le règne de Louis XVI mais, quand en 1787 les locaux furent désertés, ils suscitèrent des demandes.

Les officiers du bailliage qui, jusqu'en juillet 1787 étaient logés, chauffés, éclairés aux frais du gouvernement et dont les dépenses n'étaient plus assurées, sollicitèrent l'autorisation de s'y établir, faisant valoir qu'ils y trouveraient aussi des prisons plus sûres et que le Roi ferait des économies. (AD, D1).

Leur proposition reçut-elle une réponse ?... l'urgence était ailleurs.

Louis XVI voulant se dessaisir du château (voir dossier abandon de Choisy), parmi les solutions envisagées, opta pour celle qui ferait de ce château le casernement de ses gardes du corps (O/1/1350), 900 hommes du régiment de Nassau et leurs chevaux ! (12 juillet 1789 : lettre de Lemoyne, inspecteur, qui donne avis "Que le Comte Amilton, Colonel commandant du régiment de Nassau" lui a "communiqué" qu'il était autorisé "à faire loger sa troupe..." "qu'elle était arrivée sur les onze heures du matin et, est, en ce moment, entièrement installée". La municipalité a placé les officiers dans le bourg mais "il résulte d'un premier aperçu...qu'il est instant que Monsieur de Puységur prie Monsieur le Comte d'Angiviller de supplier le Roi d'abandonner la partie du parc à droite des cours à l'entrée du château, le bâtiment des Menus... (O/1/1350.240) et quelques maisons dans le bourg".

Suit de peu (25 octobre 1789) un ultimatum adressé à Monsieur de La Ferté par le Comte de Saint Priest : "Le Roi ayant décidé que l'Hôtel des Menus Plaisirs serait employé à l'établissement du "magasin général des effets d'habillement, équipement et campement" qui était précédemment à Saint Denis : "Je vous prie de faire évacuer dans le plus court délai ledit Hôtel et d'en faire la remise à Monsieur le marquis de Bouthillier chargé par le Roi de l'établissement de ce magasin" (O/1/1350.243)

Obéissant à l'injonction, Monsieur de La Ferté, généreux, recommande que le poste de concierge soit dévolu au Sieur Vérité... "ancien serviteur du Roi, d'une très grande probité... ayant beaucoup d'intelligence... homme très sûr... qui ne quitte jamais son poste... et qui occupe la place de garde-magasin depuis plus de vingt ans". Marque de fidélité envers un bon serviteur, et peut-être, pour Papillon l'espoir que celui-ci tentera de limiter les dégâts. (O/1/1350.226)

Les compagnies des gardes du corps du Roi ayant été rappelées à Paris, le château étant de nouveau abandonné, Rousseau, délégué par la municipalité, s'inquiète des dégradations, des vols et dépeint l'état alarmant du château envahi par cette multitude de gens "qui l'occupent abusivement et peuvent donner les plus grandes inquiétudes pour le feu" et demande des ordres.

Décembre 1789, en vertu des décrets de l'Assemblée Nationale, la municipalité demande à participer à la vente des Biens Nationaux. N'ayant pas reçu de réponse, la municipalité renouvellera sa demande en précisant ceux qu'elle désire acquérir et la somme qu'elle peut y consacrer.

Les Choisyens n'ayant pu obtenir du Roi qu'il revienne sur sa décision et ayant perdu la presque totalité de leurs ressources, le Conseil Général de la commune charge Vattier, désigné par l'Assemblée Nationale, et Rousseau, désigné par la municipalité, (1D1) de faire description et estimation des lieux. L'estimation de l'Hôtel des Menus chiffrée 35 000 £ et le plan joint (voir documents) datent du 30 décembre 1790. Les châteaux, les Menus que Louis XVI "a sortis de ses mains" ne figurent donc pas au tableau des libéralités consenties, dans un premier temps, par l'Assemblée Nationale (Moniteur 26 mai 1791).

- 1791 : La municipalité transfère son bureau aux Menus, y tiendra séances, et y conserve ses registres des délibérations. On y lit : 29 frimaire an II (19.12.1793) : les boulangers de cette commune distribueront leur pain dans la maison cy-devant Menus Plaisirs, de 8 h du matin à 10 h et de 2 à 4 sous l'inspection des commissaires nommés, qui rapporteront la liste des livraisons... (2D1).

- 1792-1793 : les "Menus" servent de "Magasin" ; on y entrepose meubles, paillis, foin, fourrage, objets litigieux saisis, maisons de bois du Roi à l'armée envoyées par le Sieur Houdon garde-magasin des effets nationaux...

- 18 septembre 1792 : "le ministre de la guerre prie Monsieur Restout, ministre de l'Intérieur de prier Houdon de délivrer au porteur, charrettes et chariots nécessaires..."

Paris le 25. 8bre 1789.

Le Roi, Monsieur, ayant décidé que
l'Hotel des Menus à Choisy seroit
employé à l'Etablissement du
magasin général des effets d'habillemens
équipement et campemens des Troupes
de la M^{te} qui étoit précédemment à S.
Denis. Je vous prie de faire évacuer
ce H^l. Hotel dans le plus court délai et
de n'en faire la remise à M. de M^u de
Boutillier chargé par le Roi de
l'Etablissement de ce magasin

J'ai l'honneur d'être avec des
Sentimens bien sinceres, Monsieur,
votre très humble et très obéissant
Serviteur.

Le Roi



over 3/0
2/1/3

11226
29. 8^{me}

Paris 27 8^{me} 1789

Monsieur,

0-1350-276



Le Magasin des Menus de Choisy est en état d'être remis
à M. le Marquis de Bouthillier, ainsi le jour qu'il voudra
bien indiquer, M. Boudou Gardien Magasin Général des Menus
se rendra à Choisy à cet effet en voulant bien donner son heure.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien recommander
à M. le Marquis de Bouthillier le Sr. Verlet, Gardien Magasin
Général des Menus à Choisy. C'est un ancien serviteur du Roi,
d'une très grande probité, très exact, et ayant beaucoup d'intelligence,
et enfin un homme très entendu pour la garde et l'arrangement
de tout ce qu'on lui confie. Le Portier du même Magasin est
aussi un homme très sûr, très tranquille et qui ne quitte
jamais son poste. Il y a plus de 20 ans qu'il
occupe cette place.

Je suis avec respect,

Monsieur,

D'être très humble et

très obéissant serviteur,

De Lafont

"Monsieur Houdon a remis la quantité de quinze couvertures (numérotées) en drap, pour les convois de farine, pour Soissons, conformément à l'ordre cy joint" (Paris 18 septembre 1792)

- 19 septembre 1793 : 677 livres de fer, nuitamment transportées par Berney chez Frazier, marchand et 16 essieux (tous ces fers étaient réquisitionnés) y sont entreposés. Que d'agitation, que "d'émotion", que d'inquiétudes ! Ces bouleversements, même s'ils avaient pu être envisagés furent certainement péniblement ressentis par Papillon de la Ferté.

En 1780, déjà, la charge d'Intendant et Contrôleur général de l'Argenterie, Menus Plaisirs et Affaires de la Chambre du Roi avait été supprimée mais en témoignage de satisfaction, Louis XVI avait nommé La Ferté "commissaire général du bureau pour l'administration des dépenses générales de sa Maison" et, en outre, chargé particulièrement du service des Menus, comme par le passé" (voir lettre signée Amelot, intendant des finances, journal de la Ferté page 437)

(La réforme concernait aussi les services de la bouche, des écuries du Roi et de la Reine, du Garde-meuble.)

"Le Roi, monsieur, très satisfait des services que vous lui avez rendus dans la charge d'Intendant et Contrôleur général de l'Argenterie, Menus plaisirs et affaires de sa Chambre, supprimée par son édit du mois de janvier dernier, m'ordonne de vous marquer qu'il a fait choix de vous pour remplir l'une des places de commissaire général du bureau que Sa Majesté a créé, par l'édit du même mois, pour l'administration des dépenses générales de sa Maison. Son intention est, en outre, que vous continuiez d'être chargé particulièrement du service des Menus, et receviez, pour tout ce qui y a rapport, comme par le passé, les ordres de MM. les Premiers Gentilshommes de la Chambre, ainsi et de la même manière que vous le faisiez avant la suppression de votre charge. Je vous ferai connaître incessamment, et plus en détail, les nouvelles fonctions que vous aurez à remplir en qualité de commissaire général.

"J'ai l'honneur d'être, etc.

"Amelot." de chaillou, intendant des finances.

Les magasins des Menus renfermaient des choses précieuses qu'il fallait pouvoir loger ailleurs, à l'abri et comme Papillon de la Ferté était homme d'ordre, conscient de ses responsabilités et sentimentalement attaché à tout ce qui l'entourait depuis 1756, il ne resta pas inactif ; son nom, sa signature confirment sa présence mais son "journal" cesse en 1780 et c'est grand dommage.

Les cartons et registres des archives sont si fournis en documents qu'on ne peut en relever que quelques-uns, au hasard :

* Etat des instruments de musique appartenant au Roi (ce dernier mot a été barré ultérieurement) vérifié par Monsieur Pascal ; il s'agit de clavecins, de pianos forte qui ont été prêtés et qu'il est prudent de récupérer.

1 clavecin prêté à Monsieur de la Ferté (aux enfants)

29 décembre 1791 : le Sieur Patel, musicien du Roi, remercie Monsieur de la Ferté d'avoir bien voulu lui laisser la jouissance d'un clavecin dont il avait besoin pour l'éducation de ses enfants.

05 janvier 1792 : clavecin n° 44 prêté par ordre de Monsieur de la Ferté (Cardou)

12 février 1792 : remerciements pour un clavecin appartenant au Roi, qui m'a été prêté par ordre de Monsieur de la Ferté (Prieur)

etc.

* On trouve aussi le répertoire des décors -plus de quatre pages- inventoriés et transportés au Garde-Meuble.

exemples : Le camp d'Agamemnon

La chaumière de la fée Urgel

La forteresse de Richard Coeur de Lion

* Des tentures empruntées pour les obsèques de Marat.

Satisfaction apportée aux demandes de la convention au Palais National : (banquette, lustres, rideaux...).

* De nombreux états chiffrés pour les Menus, tous les Menus.

Les photocopies peuvent en offrir un aperçu.

Choisy Le Roy

Domaine du Roy

3,500. " "

Département de Paris
District du Bourg la Reine

Canton }
Municipalité } De Choisy Le Roy

Hotel des
Menus Plaisirs.

Antoine

Estimation d'un hotel sise à Choisy Le Roy; rue de la paroisse N. 1. du hotel des menus plaisirs dépendant du domaine du

Cet hôtel ayant sa principale entrée au milieu sur la rue de la paroisse tenant en devant en partie à la maison et charnier de M. Arignon M. de Bois et partie à une maison et jardin de M. Pastourat du couchant à la rue du Gourd et au nord à la rue du Sotager

Consistant en un principal corps d'édifice double partie sur la rue de la paroisse partie sur l'enseigne de la cour de celle du Gourd ayant à une extrémité une entrée de porte cochée à passage couvert à gauche sous le passage une porte faisant l'entrée d'un vestibule dans lequel est aussi une porte batante donnant sur la même rue; d'autre côté le vestibule en un escalier en charpente à rampes de fer conduisant aux étages supérieurs au dessus duquel est une descente allant aux caves composées de 11. grands Boisseaux sur le principal corps de Batiments.

Le Rez de chaussée est composé dans la partie donnant sur la rue d'un Salon, ainsi qu'une chambre à coucher qui est ensuite dans laquelle est une chambre, Cabines à côté, le tout éclairé sur la rue. La partie double donnant sur la cour renferme deux autres cabinets dont un à cheminée et boisé; une salle à manger aussi boisée, une cuisine, une office, un garde-manger, au dessus des quels est un escalier; toute cette partie éclairée sur la cour.

L'Etage au dessus est distribué en six chambres de différentes
Grandeurs dont une a aliée

La Deuxième Etage a mansarde l'embrasse en cinq Chambres
aussi de différentes grandeurs et aliée dans l'une desquelles est une aliée
au haut de l'Escalier un Cabinet d'aisance, et au dessus du dit principal
Corps de Logis quatre parties de Grenier, deux sur le toit et couvert
en ardoise, sur les rues de la paroisse et du nord et en thuille sur la Cour.
La Cour forme un quadrilatère en partie dans son pourtour et en partie
dans le milieu séparée du jardin par une grille de fer.

En retour dans la dite Cour à l'extrémité du principal corps de Logis
sur la rue du nord sont trois cheminées, un Escalier externe à côté pour conduire
au grenier dessus; à l'entrée de l'Escalier est une salle par bas et chambre
au dessus. Les dites cheminées couvertes en ardoise sur la rue du nord et en
thuille sur la Cour.

à la suite du chemin, une aile de Batiment formé de deux
planches dans l'intérieur servant d'attelier et magasin séparé autre
part de la longueur par le passage d'une porte cochée donnant sur
la rue du nord, le dit Batiment ayant trois portes d'entrée, deux sur
le jardin, et une sur une cour est. Eclairé par des vitreaux en plomb
et couvert en ardoise.

à l'extrémité du dit Batiment, un Escalier en charpente à rampes de fer
conduisant à une partie de grenier sur le Batiment au dessus et aux Etages
de celui ci a près.

En retour sur la partie de la rue du potager un autre Batiment
renfermant une cuisine à deux rangs, un magasin, une remise, un passage
conduisant à une porte qui donne sur la rue du potager, un petit Escalier
à la suite duquel sont deux petites cuisines dont une est partie en retour
à côté de M.^{re} Pastourel, l'Etage au dessus est composé d'un corridor

joignant les deux Escaliers de dix chambres de différentes grandeurs
dont plusieurs a feu, Genies signant sur la totalité; le tout couvert
en ardoise. En avant du dit Batiment est une cour dans laquelle
est une auge de pierre avec un robinet fournissant l'Eau amenée
d'un réservoir, entre cette cour et celle du principal corps de logis &
est un jardin planté en arbres fruitiers.

On entre par la porte cochère du principal Batiment à l'entrée
de la Cour à droite est un logement de Portier composé d'une alle-
e par l'Ar, un petit Escalier intérieur conduisant à une chambre
au dessus d'où l'on va par un puits séparé au tiers mitoyen avec
la petite maison cy après.

au fond de la cour vis à vis le logement du Portier et à
l'alignement de la grille sont deux lieux d'aisance.

En face au dit hotel est sur la même rue de la paroisse est une
autre petite maison dépendante de l'édit hotel composée au rez-
de chaussée de deux salles Boisées et a feu, un Escalier intérieur
conduisant au premier étage distribué en deux chambres
a feu, au dessus un second étage en mansardes l'ambroisie,
Genies sur l'état et couvert en ardoise.

Cette maison a son entrée sur un petit jardin à côté
ayant une porte sur la rue de la paroisse; au fond du dit jardin
est un autre petit Batiment renfermant au rez de chaussée une cuisine,
un four, un garde-manger, un Escalier conduisant à un étage
en mansardes l'ambroisie au dessus. sous le dit Escalier
est un puits séparé au tiers mitoyen avec l'hotel.

Derrière la dite maison une cour pavée en entier



autour de la quelle sont plusieurs Bâtimens renfermans deux Couries
une Etable, Grenier au dessus le tout couvert en tuille.

Dans la dite Cour il a été à la petite maison est un appartement
servant en partie de Bucher, un puits séparé autre dans lequel
est une pompe à bras et en cuivre monté sur l'eau dans un réservoir
en plomb, la dite Cour ayant communication avec l'hôtel par une
porte Bâtie à deux vantaux.

Tous les dits Bâtimens construits en maçonnerie avec
de pierre de taille en bon état ainsi que les couvertures tant
en ardoise qu'en tuille, contenant avec les cours et jardins
plus ou moins quatrevingt huit toises quatre pieds environ de superficie
et conformément à la figure du plan annexé au présent rapport.

Et pour l'assigner Experts nommés l'un par les commissaires
de l'Assemblée nationale, l'autre par la municipalité de Choisy le Roy
avons estimé en nos ames et consciences les Bienes cy dessus désignés,
telle qu'ils se comportent à la somme de cent cinquante mille livres.
fait à Choisy le Roy le 30. 2^{me} 1790.


Fait par l'Assemblée nationale.


nommé par la municipalité de Choisy.

Nord  Rue du Potager

M. Pastouret

Levant

couchant.

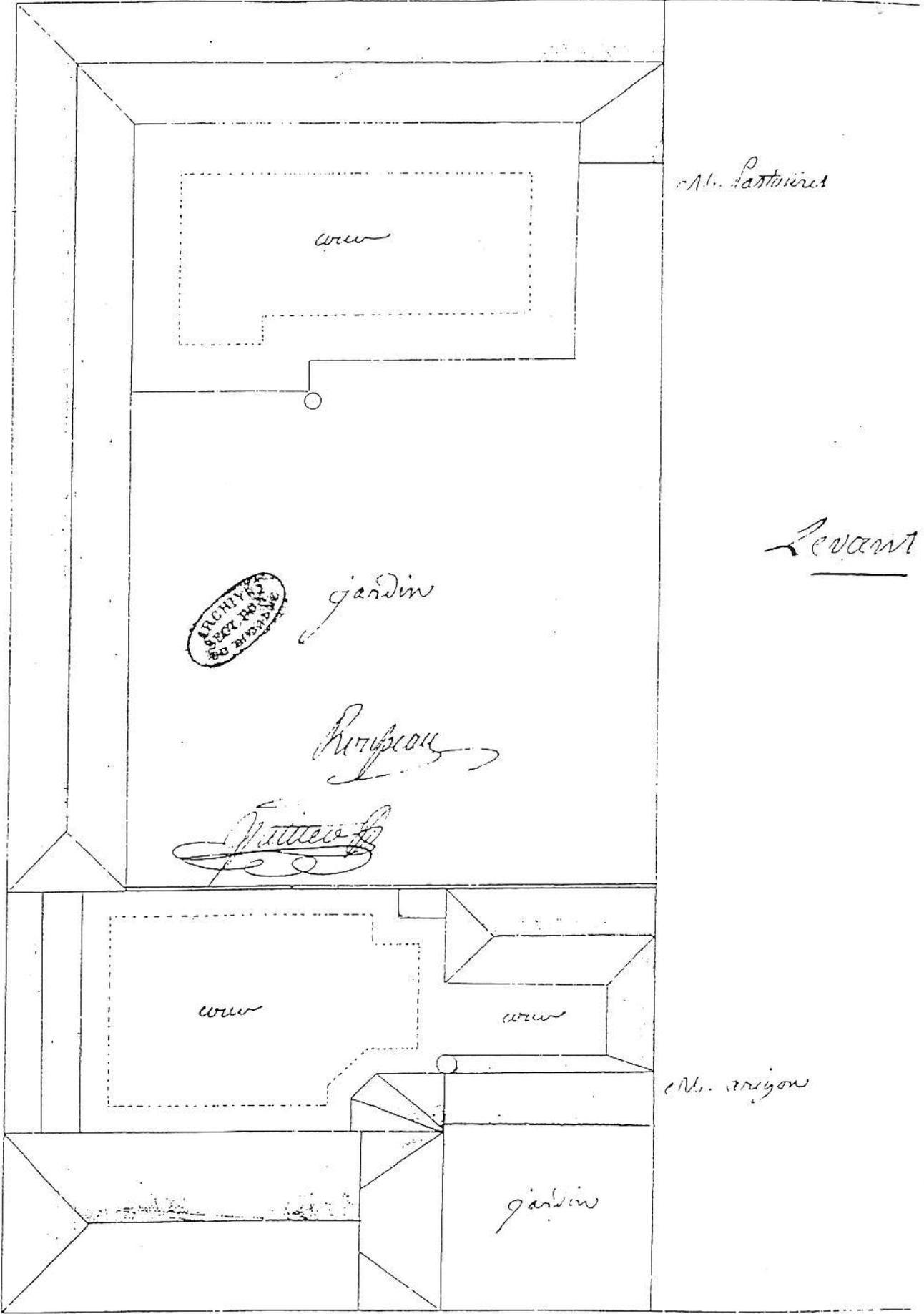


jardin

Purprou

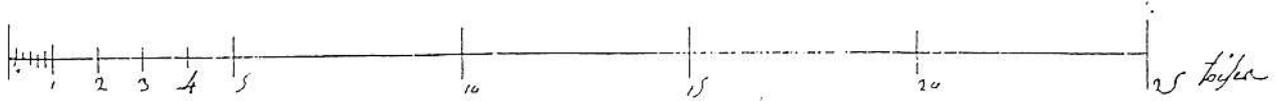
~~Passio~~

rue du
potager



M. Arigon

rue de la claupe
rue de la claupe



La vente de l'Hôtel des Menus Plaisirs

La vente aux enchères fut repoussée jusqu'en 1795, les circonstances (guerre, terreur) étant peu favorables à ces opérations.

Cette vente, ou plutôt ces ventes car six lots furent constitués dans le tout. Dans la série DQ 10 (865) chacune des ventes est retracée en détail et complète l'estimation du 30 décembre 1790 (Q2 126) toutes les parties du processus légal étant observées.

Adjugés le 8 germinal an III (28 mars 1795) les lots 1400-1401-1402-1403-1404-1405 produiront au total :

50 000 + 28 200 + 8 100 + 15 500 + 21 000 + 19 700 soit 142 500 £.

Les superficies déclarées sont, respectivement, pour chacun de ces six lots :

163 toises, 1 pied, 6 pouces ;

141 to ;

98 to 7 pi 6 p ;

187 to 5 pi ;

112 to ;

108 to 5 pi = 809 to 22 pi 12 p

L'estimation de 1790 donnait 888 toises 4 pieds et celle d'Enée, 835 toises.

La deuxième était la plus facile à réaliser, englobant le tout, y compris les murs.

La première est déficitaire mais cela s'explique peut-être par la complexité des bâtiments.

On remarquera que les rues ont été rebaptisées de noms plus en rapport avec l'époque : rue Jean Jacques (Rousseau), rue de la Loi, rue de l'Indivisibilité, mais qui seront abandonnés par la suite.

1er lot n° 1400	estimé 6 500 £	adjudgé 50 000 £	JF Ferrée
2e lot n° 1401	estimé 5 500 £	adjudgé 28 200 £	Cl Radu
3e lot n° 1402	estimé 2 250 £	adjudgé 8 100 £	J Ch Hanot
4e lot n° 1403	estimé 4 100 £	adjudgé 15 500 £	J Ch Hanot
5e lot n° 1404	estimé 7 000 £	adjudgé 21 000 £	JF Ferrée
6e lot n° 1405	estimé 6 000 £	adjudgé 19 700 £	Fr. Charpentier

On constate que six lots sont adjudgés :

1 a Radu, carrier

1 à Charpentier, marchand de bois, soit adjudicataire, soit par Hanot "son command".

(Mais les adjudications ne sont valables que si les conditions du paiement ultérieur sont accomplies). Ces acquisitions, apparemment, ne sont pas le fait de gens spéculant dans l'immobilier.

Une étude pourrait s'ouvrir, pour la recherche des ventes, inventaires, testaments, donations... sur la destinée de ces biens... Les archives notariales et autres apporteront peut-être des réponses...

La fin tragique de Papillon de la Ferté

(Moniteur 19 Messidor II - 7 juillet 1794)

TRIBUNAL CRIMINEL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 19 messidor. — A. Lantour, âgé de cinquante-huit ans, né à Strasbourg, vivant de ses revenus ;

E.-M. Boucher-Duclos, âgé de trente-deux ans, né à Lille, employé à l'habillement des troupes ;

F.-G. Fenelon, âgé de cinquante-sept ans, né à La Haye, ex-colonel ;

G.-D. Maurin, âgé de quarante-sept ans, né à Barcelonnette, agent de Biron ;

A. Lemoine-Crecy, âgé de cinquante-neuf ans, né à Clermont, ex-garde du Garde-Meuble ;

J.-A. Laroche-Lambert, âgé de cinquante-huit ans, né à Cahors, ex-chanoine de Beauvais ;

A. Bourré de Courberon, âgé de dix-sept ans, né à Paris, ex-noble ;

J.-B. Regnac, âgé de quarante-deux ans, né à Barcelonnette, ex-capitaine du ci-devant régiment Dauphin ;

M. Goussenville, père, âgé de quarante-neuf ans, né à Saint-Just, ci-devant noble ;

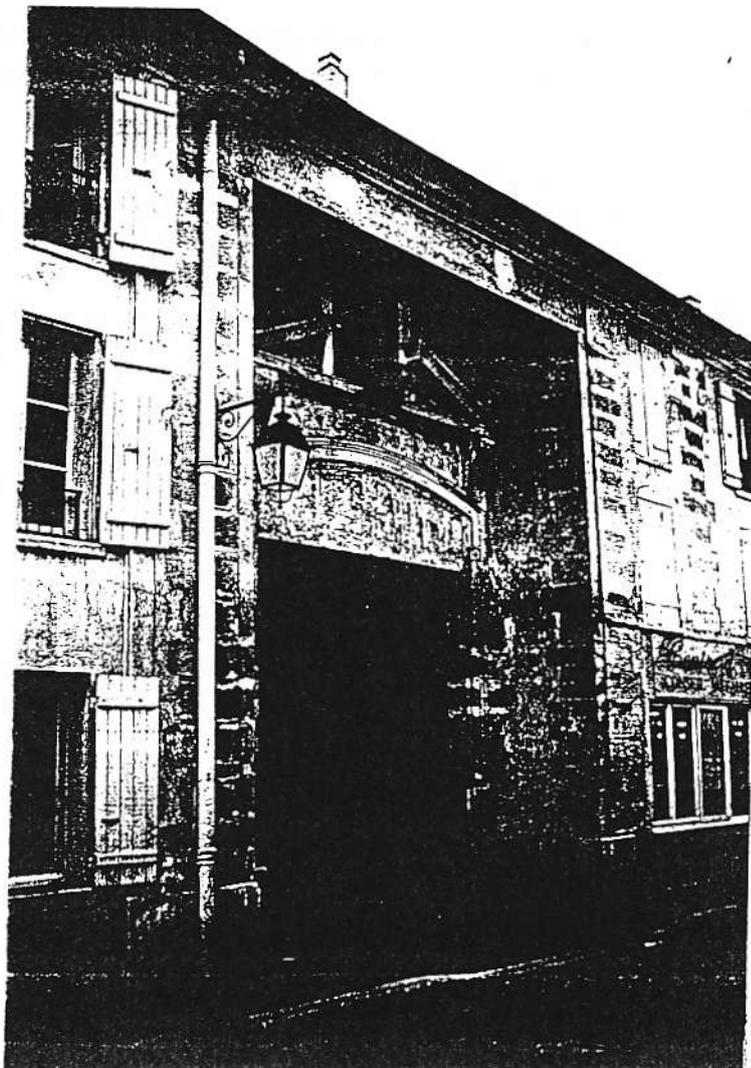
M. Goussenville fils, âgé de vingt ans ;

D.-P.-J. Papillon de La Ferté, âgé de soixante-sept ans, ex-intendant des menus plaisirs du tyran ;

G.-J. Duplex de Bacancourt, âgé de soixante-

69 condamnations à mort seront prononcées, (2 concernant des octogénaires, 5 femmes dont une de 72 ans) il y eut 5 libérations.

Le frère de Papillon de la Ferté, Papillon d'Anteroche, l'un des 28 fermiers généraux, avait été exécuté 2 mois plus tôt.



Les bâtiments au XXe siècle

S'il est possible de parcourir les trois côtes de l'emplacement occupé par les bâtiments des Menus Plaisirs, de pénétrer dans les espaces intérieurs, il est plus difficile de confronter les actes qui s'y rapportent (estimation de 1790, ventes de 1795, acte de vente de 1944, acte de vente de 1982). Il faudrait prendre en compte les adjonctions mais surtout disparitions de parties périssables ou considérées comme inutiles, encombrantes, les modifications dues à des emplois différents mais il se dégage de ces documents une constante indiscutable et des précisions concordantes qui étonnent.

Le contrat de 1982, le plus simple, le plus clair, distingue dans "l'immeuble" (voir plan page 18) :

- . un corps de bâtiment, double en profondeur, 12 rue Louise Michel, avec façade en retour sur la rue Auguste Blanqui, n° 45,
- . un autre corps de bâtiment, double en profondeur, rue Auguste Blanqui n° 43,
- . un dernier corps de bâtiment d'angle, n° 41 rue Auguste Blanqui, avec façade en retour, n° 23 sur la rue Georges Clémenceau,
- . diverses constructions à usage d'habitation, ateliers, remises, cours et jardin...

On pourrait ajouter que ces bâtiments comportent deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, des greniers, qu'ils étaient à l'origine couverts en tuiles sur les cours, en ardoises sur les rues, qu'on y accède par 5 portes.

En 1790, on précise "tous les dits bâtiments construits en maçonnerie avec pierre de taille"

Sur rue, des modifications très nettes sont visibles :

- le bâtiment d'angle, à droite, est d'aspect moderne et deux boutiques forment le rez-de-chaussée : 1 salon de coiffure et, sur les deux côtés de l'angle, un magasin de mode.
- au bâtiment d'angle, à gauche, le rez-de-chaussée avait été transformé en boutique ; le commerce est maintenant abandonné et le local, obturé par des parpaings (sauf une partie devenue siège de réunions politiques).

En retour, après cette boutique, quelques fenêtres de locaux d'habitation, une porte (n° 41) puis le porche, principale marque distinctive de l'ensemble.

Le porche (voir photo page 16) : de part et d'autre d'une entrée (4,50 mètres environ de largeur), deux piliers de pierres de taille disposées en arcs concaves, font penser à ceux des hôtels du Marais (!) mais l'illusion s'arrête là ; la partie supérieure semble n'avoir qu'une raison : fermer l'espace jusqu'à la toiture ; on y a aménagé une petite fenêtre en retrait, faut-il y voir une transformation de la "lucarne à foin, en saillie, de 2 pieds 3/4 de largeur sur 5 pieds de long, compris demi(e)-face, portant feuillure, jet d'eau et oreilles sur 4 pouces d'épaisseur ?...(O/1/2814) inscrite sur un mémoire de 1763-1764 ; c'est peu probable.

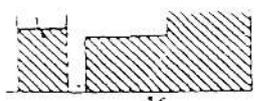
Les pierres du pilier gauche, exposées à la pluie, sont noirâtres, imprégnées d'humidité. Un utilisateur a mis à profit cette partie du mur pour y signaler sa présence, en lettres peintes "meubles anciens et modernes" qui ne signifient plus rien.

Sur le montant de droite, s'appuie une boutique moderne dont les vitrines appellent l'attention. Ensuite, reprennent les logements, jusqu'au salon de coiffure. Rien qui exprime une reconnaissance de ce que furent ces lieux.

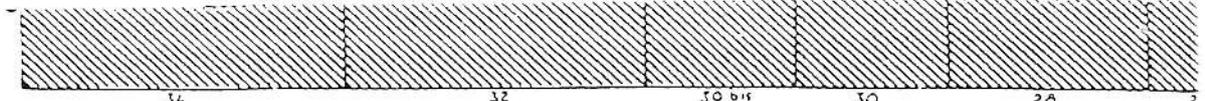
On peut lire dans "Le patrimoine des communes du Val-de-Marne" - Editions Flohic, décembre 1993, page 135 (source non précisée !).

43, rue Auguste Blanqui

Ce large porche marque l'emplacement d'anciens garages à diligences. La cour intérieure comportait autrefois des pièces basses destinées aux chevaux et de petits logements pour les cochers au 1er étage. Dès 1770 se crée à Choisy une ligne importante pour l'acheminement vers Paris : des voitures publiques à 6 places partent de la ville pour rejoindre la capitale. 7 ans plus tard, a lieu la 1ère grève des cochers parisiens venus présenter leurs doléances au Roi. Quelques milliers de voitures sont rassemblées autour du château.



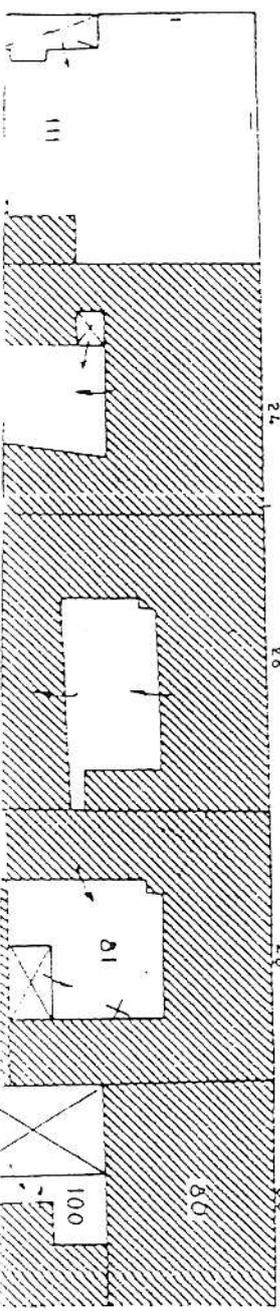
juste



Rue

Georges

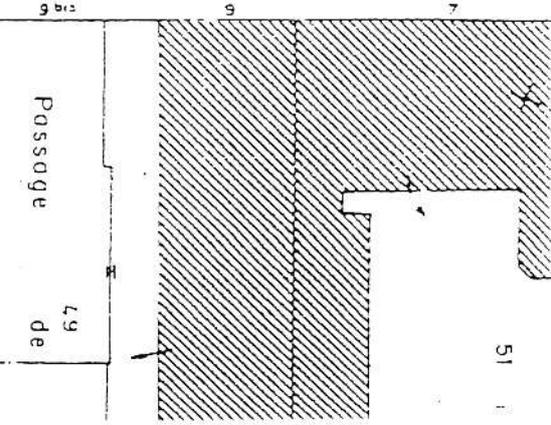
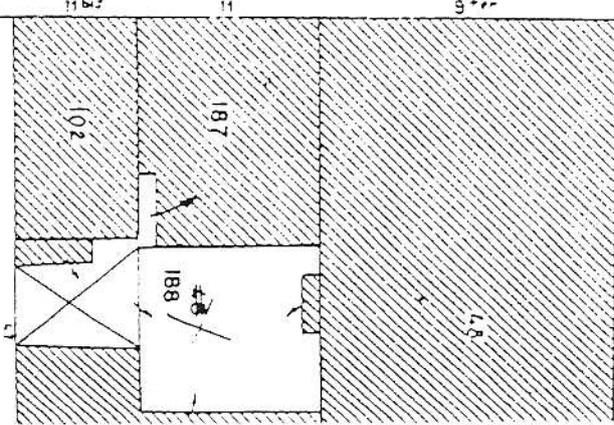
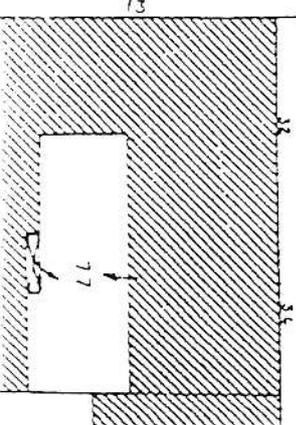
Clemen



Rue

Louise

Michel



Sur ces rez-de-chaussée sont deux étages locatifs, de hauteur plus normale (mais elle n'est pas normale), éclairés par environ vingt fenêtres (à chaque étage) que ferment des volets de bois.

Si, par le porche, on pénètre sous la voûte au-dessus de laquelle est le premier étage, on retrouve la description de 1790 "à gauche, sous le passage, une porte faisant l'entrée d'un vestibule dans lequel est aussi une porte bâtarde donnant sur la même rue, (n° 41),... dans ledit vestibule, un escalier en charpente, à rampe de fer, conduisant aux étages supérieurs, au-dessous duquel est une descente allant aux caves...".

Pénétrant plus avant, la surprise est grande de constater que la place est importante faite aux boxes disposés en épis et autres emplacements réservés pour parquer. Des pavés, oui... de grès ? mais assurément autres que ceux de "lias et marbre noir" amplement évoqués par le "mémoire des ouvrages de pavés faits et fournis à l'hôtel des menus plaisirs du Roi à Choisy, faits par Chapelle, maître couvreur à Paris, sous les ordres de Monsieur de la Ferté, intendant et contrôleur général... durant des années 1763, 1764 et 1766..." (O/1/2814 et notés à C la vente du 1er lot en 1795).

Et peu à peu, les lieux anciens réapparaissent : cours, puits, jardin (cette plate-bande?), des bâtiments secondaires... La cour de droite, plus basse, séparée de la 1ère par un muret, sur laquelle donne un bâtiment bas où loge la gardienne, et qui offre 2 sorties, l'une sur le n° 12 rue Louise Michel, l'autre au 45 rue Auguste Blanqui.

Les jardins, les arbres fruitiers, la vigne en espalier, un des 2 puits, ont disparu.. au gré des occupants successifs.

Au long du 4e côté, sur une longueur égale à celle de la façade (84 m environ), des appentis, des hangars ; il serait utopique de tenter de retrouver quelques traces des 5 écuries, étable, remise, magasin... (Q/1/126 et DQ/10/865). L'acte de vente de 1944, très précis, très complet peut suppléer la carence actuelle...

Si tout cet ensemble est assez décevant, il faut concevoir que, dès l'origine, ces bâtiments n'étaient pas de prestige, qu'ils étaient lieux de travail, de conception, de réalisation, qu'ils étaient aussi magasins où l'on conservait les instruments, les décors, les costumes etc, que de nombreuses personnes y exerçaient leurs activités, y provoquaient une incessante animation.

La description intérieure porte à croire qu'on y demeurait.

"Au rez-de-chaussée, donnant sur la rue : un salon ainsi qu'une chambre à coucher dans laquelle est une alcôve, cabinet à côté... la partie double donnant sur la cour renferme 2 autres cabinets dont 1 à cheminée et boisé, une salle à manger aussi boisée, une cuisine, un office, un garde-manger, au-dessus desquels est un fruitier..."

"un petit bâtiment renfermant au rez-de-chaussée, une cuisine, un four, un garde-manger..."

- au premier étage, des chambres, chambres à feu ou non, chambres avec alcôve avec cabinet (petite pièce à différents usages)...

- au second étage, des chambres lambrissées (sous le toit situées sous les combles) dont les murs sont enduits de plâtre (Litré), revêtues de boiseries (Hachette) des sols 'carrelés' de carreaux en poterie rouge"

- greniers sur le tout

Cette propriété, au XXe siècle, appartenait à des particuliers qui habitaient 12 rue de la Paroisse (rue Louise Michel) - tout au moins les 2 derniers, soit héritiers ou adjudicataires (les héritiers s'étant désistés).

Depuis 1982, l'acquéreur est la société anonyme d'habitation à loyer modéré dénommée:

- "La propriété familiale de l'Île de France - La maison pour tous"

Cadastrée section H° 33, cet immeuble couvre une superficie de 23 a 22 ca, "est compris dans une zone d'intervention foncière (secteur de réhabilitation... n'est pas compris dans le périmètre de rénovation urbaine... la ville de Choisy le Roi a fait savoir qu'elle renonçait à son droit de préemption..."

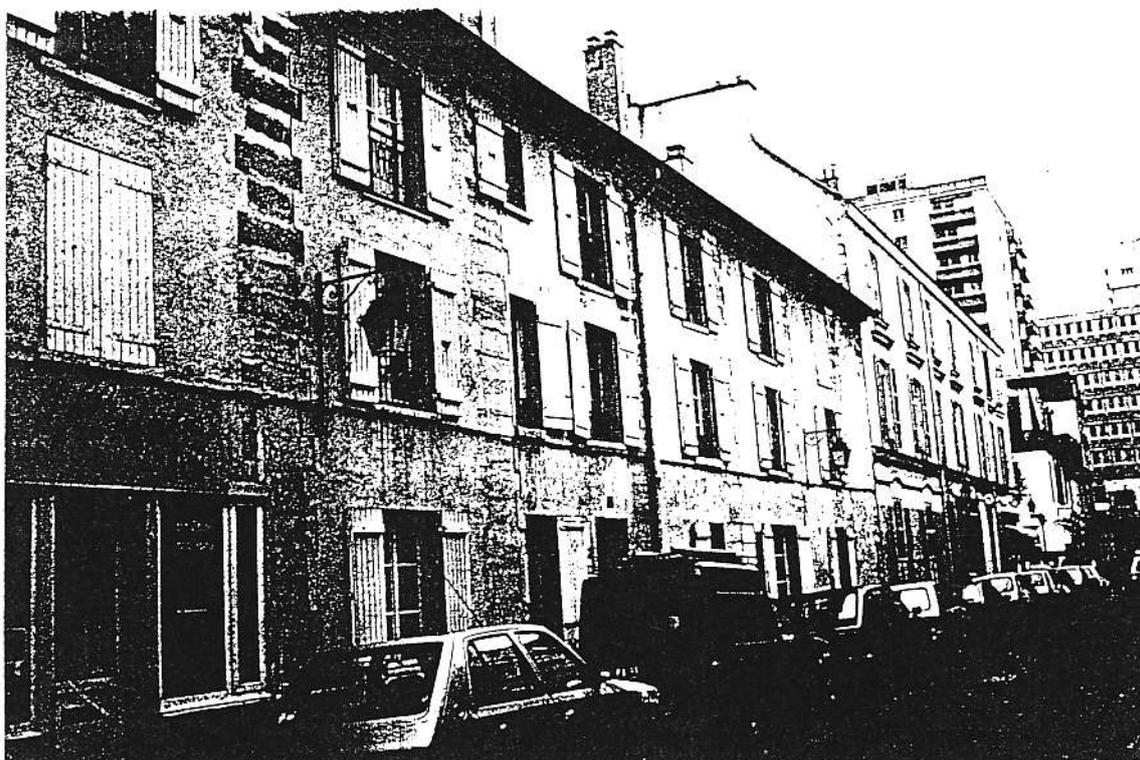
D'une lettre délivrée par la mairie de Choisy le Roi (04/12/1981) résulte que ledit immeuble est grevé de servitude en vue de l'aménagement d'un pan coupé régulier de 7 mètres..."

Les cotes portées sur le plan cadastral de 1928 (échelle 1/500) permettent de calculer les dimensions précises de l'ensemble : $28 + 56 = 84$ mètres de bordure de la rue Auguste Blanqui (rue du Gord) ; le côté opposé mesure 84,30 avec pour les retours 22,50 rue Louise Michel (rue de la Paroisse puis rue Thiers), 40,70 m (?) sur la rue G. Clémenceau (rue du potager) mais limite imprécise.

Une incursion par un passage dans une propriété voisine ne permet pas de distinguer les constructions diverses qui apparaissent sur le cadastre. On voit seulement quelques toitures vétustes et, dans une propriété qui ne concerne pas l'Hôtel, une mesure très ancienne et apparemment "en péril", (au 19 dont le bâtiment principal recèle un superbe escalier intérieur en pierre (entre autres choses ?)).

Le document délivré par le bureau des hypothèques, assez rébarbatif, fournit des renseignements d'un autre ordre. Il apparaît que la propriété comporte des appartements, des commerces, des caves, des garages, des parkings, le tout numéroté de 1 à 118 et que dans la répartition des 1000/1000 attribués à la totalité, les caves y participent pour 4-5-6 ou 7 et même 10/1000e, les commerces pour 110 et 363/1000, les parkings 7 à 9/1000, les appartements 87 à 229/1000, les garages 32 à 49/1000e

En conclusion, cet ensemble, trop dégradé pour être rénové, trop coûteux certainement pour une gestion par un particulier, accueille une communauté qui, stabilisée et maintenant différente, se répartit dans 41 logements.



AU HASARD...

...DES ARCHIVES

Événements locaux

SOMMAIRE

1 - Choisy-le-Roi

- a) Inauguration de la nouvelle église (le 04 juillet 1748).
- b) Nouvelles cloches
- c) Proposition de la transformer en école primaire (1794).

2 - Vitry-sur-Seine

- a) La saison des haricots (13 thermidor II) : ses dangers pour la vertu.
- b) La saison des haricots (suite) (7 fructidor II) : ses injures, dénonciations, réconciliations.

3 - Joinville le Pont

- a) La branche du pont de Saint-Maur (1804).
- b) Fleurs de lys et drapeau tricolore, début d'émotion... (30 mai 1832).

1 - Choisy-le-Roi

a) Inauguration de la nouvelle église (le 04 juillet 1748)

AD 94 - DE 5 / 35 (acte relevé par Mme L. Rivet)

Le 04 juillet 1748 la première pierre de la nouvelle Eglise de Choisy le Roy dédiée sous l'invocation de St Louis et de St Nicolas, a esté posée par sa majesté qui a assisté à la cérémonie de la bénédiction de cette première pierre qui a esté faite par Monseigneur L'archevesque de Paris Christophe de Baumont durepaire sous laquelle 1ere pierre a este enfermé plusieurs médailles d'or et d'argent empreintes de l'effigie du Roy Louis XV dit le Bienaimé. Sur l'une desquels est gravé les paroles suivantes pace insuas leges confectä templum hoc deo exercituum veecoe pacis auctori, dicandum dicavit. Et primum oedificii lapidem posuit mense julio 1748.

Le 15 aoust 1748 issu des vepres et du salut du St sacrement. Le nouveau cimetièrre de la paroisse de Choisy le Roy a este beni par nous Jean Charles Bastier prêtre licencié en Théologie de la faculté de Paris et cure de laditte paroisse. En vertu du pouvoir qui nous a esté donné par Monseigneur l'Archevesque de Paris, en datte du 17.7 de cette mesme année en presance des habitants de la paroisse qui ont assistés à la ditte Ceremonie. en foy de quoy jay dressé le present acte le dit jour.

L'ancienne église, à Choisy était située entre le port et le bac (érigée en 1207) - église St-Nicolas - le portail s'ouvrait sur la rivière, lors des inondations, les eaux entouraient l'église.

Le 31.01.1739 Louis XV ordonne la démolition. Les ossements sont transférés dans le nouveau cimetièrre ouvert, à l'emplacement des écoles actuelles, le 07.08.1748. Nouveau transfert en janvier 1750.

voir Franchot (page : 120)

b) Etat des cloches de Saint-Maur (page 24)

c) Proposition de la transformer en école primaire (1794)

Une députation de la commune de Choisy. Marat ci-devant Choisy le Roi félicite la convention pour ses glorieux travaux, l'invite à rester à son poste, fait don de plusieurs paquets de linge pour les défenseurs de la patrie, et demande que la ci-devant église de cette commune soit consacrée à l'établissement de l'Ecole primaire, mention honorable de l'offrande.

(Moniteur universel)

* le linge est accepté mais que devient l'Ecole Primaire ?

pour la Paroisse
de Choisy

Etat des Cloches de S. Maur.

24

1757.

Choisy

8^e 1344

- 140

Elles sont bien d'accord en, fa, mi, ré, ut, Elles
portent de Diamètre et de hauteur

Choisy

La 1^{re} de 3 p^o 6^o fus 3 p^o 6^o

La 2^e de 3 p^o 4^o fus 3 p^o 2^o

La 3^e de 2 p^o 10^o fus 2 p^o 10^o

La 4^e de 2 p^o 8^o fus 2 p^o 8^o



fondue avec l'ancien métal raffiné l'an 1738. —
pendant ensemble environ 5000. Elles sont garnies de
leurs montures et ferrures complètes en bon état avec
leurs strascuts et demi roies et leurs bafroy de charpeute
garny de leurs ferreaux necepaire et qui depuis plus
de 20 ans qu'il font dans l'abbaye non jamais cassés
Le prix en de 32^l sols la pièce ainsi que leurs ballies
L'on donnera la monture, ferrure et strascout
par de par le marché ce qui fait un appointement
de 2000^l.

L'on s'adressera aus^l. Cleuents aff. Maur où
L'on livrera les Cloches.

(0/1/1355) Registre des travaux de Mr de Marigny avec le Roi
(soumis au Roi, qui approuve le plus souvent)

1758 (Le Roi) approuve l'achat de 4 cloches avec leurs équipages église de Choisy (ensemble des machines et outils servant à la construction de divers ouvrages) vendues par Mrs du chapitre de Saint-Maur : 6 978 £ 9 plus le transport (sur estimation du 21.01.1758) - acte passé par devant notaire (02.03.1753) par lequel Garabot serrurier de l'Académie Royale de Musique a vendu audit Linsert.

Signé Garceron et Bessonnet (et/XCV)

Le même Marigny (1774) offre à la demande des Choisyens 2 cloches pour leur permettre d'acheter une horloge.

voir aussi Franchot (page 883-884)

2 - Vitry-sur-Seine (AD 94 - 4 U 109) Attentat aux moeurs... ! (sans suite)

Ce jour d'huy treize thermidor L'an second
 de la République une et indivisible
 est venu par devant moi Antoine Bureau
 juge de paix du canton de Villejuif
 la citoyenne Marie Louise Lamarche
 épouse du citoyen Jean Baptiste Crette ^{pepiniériste officier}
 municipal dans la commune de Vitry sur Seine y demeurant
 laquelle nous a déclaré qu'entre quatre et cinq heures
 du soir en passant dans le sentier qui conduit de Vitry
 à Gournet étant chargé d'un paquet d'abricot il s'est
 trouvé un homme qu'elle presume être âgé d'environ
 trente ans le quel la suivie par derrière sa culotte
 deboutonne et la pris par le col et la traversée par
 terre et lui a bouché la bouche avec sa main et lui a
 mis les doigts dans la bouche pour l'empêcher de crier
 il a répondu que la citoyenne plaignante l'avait
 très fort mordu et la dite citoyenne criant tant
 quelle pouvoit au volon il est survenu du monde
 lorsqu'il a apperçu qu'il venoit du monde il s'est
 enfuy sa culotte à la main à travers les pepinières
 et on la perdu de vue et il a laissé son bonnet
 de police avec la cocarde et un vest de malbroug
 doublé de toile de coton melangé et des os de toile grise
 ladite déclarante désigne que il a la figure noire
 cheveux noirs un peu frisé en queue il s'est trouvé dans
 ce moment un carrosse qui a couru mais qui n'est pas
 arrivé assez top pour le rejoindre la dite déclarante
 dit qu'il avoit un grand pantalon à raye rouge ce quelle
 a apperçu en son allant le dit bonnet et la veste ne
 sont restés voilà tout ce que la dite citoyenne Marie
 Louise Lamarche a déclaré ce quelle a signé avec nous
 Marie Louise Lamarche

Bureau

2 - Vitry-sur-Seine (AD 94 - 4 U 109) Injures.....



Ce jour d'aujourd'hui septième jour du mois fructidor l'an second de la République une et indivisible par devant moi Antoine Bureau juge de paix du canton de Villejuif est intervenue la citoyenne Marianne noirset femme du citoyen Jerome piedvive Blanchessus demourant en la commune de Vitry sur Seine et a port. plainte contre la citoyenne groquet femme du citoyen groquet propriétaire d'entre autres d'un audiquis au coin de celle des folles étant a escosé des arriots sous sa porte cochere a entrepris la dite citoyenne plaignante en disant qu'ils étoient des gredins et qu'ils pouvoient avoir ce que bou leurs sembloant attendu qu'ils avoient la planche des assignats et comme cela est de toute fausseté et que la dite plaignante lui ayant entendu tenir ces propos quelle lui a répondu que quelle lui feroit prouver sous la porte et qui ont entendus ces propos dont voici les noms détaillés cy après savoir le citoyen machelin propriétaire de la maison ou demeure la citoyenne groquet de plus les citoyennes St germain qui sortoient et la citoyenne l'évêque toutes demourant en cette commune et sur ces propos la dite citoyenne plaignante a déclaré ne vouloir d'autres choses elle prie labllement que visite ne soit faite en sa demeure par qui il appartiendrait pour prouver si elle est muni de la planche des assignats la quelle déclaration a dit être véritable et nous a déclaré ne savoir si que de ce interpellé fait en notre demeure a Vitry sur Seine ce jour mois et an que dessus

Bureau

reconciliation.....

Cette plainte a été accommodée avec les parties intéressées a l'audiance de la justice de paix tenue a Vitry sur Seine le 11 fructidor en ce qu'il ont reconnu que si il y a eu des choses désagréables dites que ce n'a été que par un mouvement de colere et pour faire voir que les parties ne s'en voulaient pas ils se sont donné au même instant en presence de toute l'assemblée l'accolade fraternelle ce qui a été désigné dans le proces verbal du même jour l'an second de la République une et indivisible

3 - Joinville le Pont (AD 94 - U 189) Hameau de Saint-Maur puis
a) Commune de la Branche du Pont de Saint-Maur en 1791

LIBERTÉ.

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE.



ÉGALITÉ.

ARRONDISSEMENT
COMMUNAL DE SCEAUX.

Pont Saint-Maur, ce l'an de la République
Française, une et indivisible.

LE MAIRE

DE LA COMMUNE DE LA BRANCHE DU PONT SAINT-MAUR,

All Nous soussigné maire

De La Commune De La Branche Du pont St Maurice

*Certifions nous ethe transporte Sur Le chemin de
Labreuvoir De St Maurice Pres La propriete de madame
Caylus qui fait partie du territoire de la Commune
De La Branche Du pont De St Maurice pour nous
assurer Sil il y avait Du Delit fait Sur La dit
terrein appartenant a Madame Caylus Comme Le porte
Le proces verbal fait par la garde champetre de la Commune
St Maurice le Date Du 19 messidor dernier.*

*Et nous n'avons reconnu aucun Delit ce que nous Certifions
sincere et veritable fait a la mairie De La Branche Du pont
De St Maurice ce quatre thermidor au Douze*



3 - Joinville le Pont

b) Demande et obtient de prendre le nom du 3e fils de Louis Philippe, Prince de Joinville (décret du 19 août 1831)

Gendarmerie

Départementale.

1^{re} Légion.

N^o.

Leine

Paris, le 30 Mai 1832

Monsieur le Ministre,



J'ai l'honneur de vous rendre compte que le 22 de ce mois, une Croix garnie de trois fleurs de lys a été exposée publiquement sur le perron de M^{rs} Fingden, située en face à la porte de son Domicile. M^{rs} le Maire ayant enjoin au Curé de cette Com^m de faire enlever cette Croix; celui-ci répondit qu'il se ferait de ce qu'il avait; M^{rs} le Maire craignant qu'elle n'occasionne quelque scandale, l'envoya lui-même. La Garde-N^o de M^{rs} de Joinville-le-Pont qui avait été invitée à assister en armes aux Corvées du défunt, éprouva un grand mécontentement en apprenant qu'une Croix fleur-de-lys avait été exposée publiquement; des menaces se firent entendre contre le Curé; mais M^{rs} le Maire se présenta devant la garde-N^o et leur adressa cette courte allocution: « Messieurs, respectez la Religion. Conduisez-vous comme de vrais français; les fleurs de lys font à jamais bannies de la France, (en montrant le Drapeau de la Comp^m.) voilà les couleurs qui font notre consistance. Je vous promets de rendre compte de ces faits à M^{rs} le Procureur du Roi; en attendant, la Croix dont je me suis chargé restera à la mairie. » Le calme fut aussitôt rétabli; le Corvoi a pris le Chemin de l'Eglise et se l'a fait rendre auimetière et tout s'est terminé avec la plus grande tranquillité.

Chap. 31

Je suis avec un profond respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
Le Chef de la 1^{re} Légion de gend^{armerie},

L. M.

Paris le 30. Mai 1832.

LA VIE DU CERCLE

Maurice Dumont, un de nos fidèles et anciens membres du Cercle nous a quitté en 1996, son sourire et sa gentillesse nous manqueront certainement.

Avec beaucoup de peine, nous assurons son épouse de notre amitié et de toute notre sympathie.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11.01.1997

- Voeux et excuses des absences pour cause de maladie de la part de Mr Thouvenin.

- Bibliothèque régulièrement dérangée et pillée, Mr Thouvenin verra Mme la Directrice des Archives Départementales à ce sujet. Melle Voisin ne veut plus, avec raison, en endosser la responsabilité.

- L'Assemblée Générale est fixée au 22 mars, repas des membres, appel des candidatures pour le bureau, etc...

- Présentation de l'énorme travail effectué par Mr Duchefdelaville, sur Vitry, que souhaiter, sinon que cet exemple soit suivi...

- A l'unanimité, Mr Le Touzé, l'un des fondateurs du Cercle, est nommé : membre d'Honneur du Cercle, l'équipe qu'il encadre continue le dépouillement des registres aux Archives.

SI VOUS DESIREZ UNE REPONSE, AYEZ LA GENTILLESSE DE
JOINDRE UNE ENVELOPPE TIMBREE A VOTRE DEMANDE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 01.02.1997

Etaient présents : Mmes Besson, Servera, Melle Voisin
Mrs Convard, Duchefdelaville, Thévenard (Mr Delprat devait assister à la réunion de CLIO, n'est resté que quelques instants)

Etaient excusés : Mmes Masson, Rivet
Mrs Boulet, Thouvenin.

- Mr Thévenard a abordé le problème des tables de mariages et se demandait s'il ne serait pas plus simple d'éditer des tables succinctes avec simplement les noms et prénoms des conjoints afin d'inciter les chercheurs à chercher eux-mêmes.

- Il lui a été répondu que le temps que lesdits chercheurs passeraient devant un appareil était autant de temps perdu pour un autre chercheur. Et qu'en fin de compte, il valait mieux donner le maximum de renseignements possibles afin de désengorger les archives et de laisser la place aux autres ; le fait de donner le plus de renseignements dès la table permet à l'intéressé d'avoir une réponse rapide et précise et, dans un même temps, de laisser la place à d'autres chercheurs.

- Fiches éditées par l'équipe de Mr Le Touzé : il serait bon qu'elles soient tapées et je me propose de le faire sur ordinateur (en traitement de texte banal, ce serait mieux que sur machine à écrire et surtout plus rapide).

-Il serait bon de signaler notre existence dans "Vivre Ensemble" ou "la revue du Val de Marne".

- Organiser des visites en petit groupe au Caran.

- Rêvons un peu : créer un 3615 Génée 94.

- Louer un local à la maison des associations pour y placer "notre" armoire ?...

Mme M. SERVERA

REVUES RECUES RECEMMENT PAR LE C.E.D.G. 94

échanges de revues

- Le Francilien du Levant (Cercle Généalogique de l'Est Parisien)
- Information AGB (Amitiés Généalogiques Bordelaises)
- Racines Haut Marnaises (Centre Généalogique de Haute Marne)
- Généalogie Briarde (Cercle Généalogique de la Brie)

ABONNEMENTS SOUSCRITS PAR LE C.E.G.D. 94

- Revue Française de Généalogie
- Histoire et Sociétés Rurales

Les membres du C.E.G.D. 94 pourront consulter ces revues (et d'autres) pendant nos permanences du mercredi ou nos réunions mensuelles dès que sera réglé le problème de sécurité évoqué lors de la réunion du 01/02/97.

Toutes informations vous seront données en septembre avec le calendrier des réunions.

Rappel de toutes les tables B.M.S. déposés aux A. D. 94

ABLON	1693 A 1802
ARCUEIL	1549 A 1792 (table 1793-1802 égarée)
BRY SUR MARNE	1612 A 1802
CHAMPIGNY SUR MARNE	1552 A 1802
MANDRES LES ROSES	1553 A 1802
NOISEAU	1585 A 1802
SANTENY	1647 A 1802
THIAIS	1600 A 1802
VILLENEUVE LE ROI	1561 A 1802
VILLIERS SUR MARNE	1593 A 1805
VITRY Saint-Germain	1567 A 1802
VITRY Saint-Gervais	1584 A 1792

plus, et suite en cours

MAROLLES EN BRIE	1713 A 1802
ORLY	1565 A 1642
LA QUEUE EN BRIE	1712 A 1802
SAINT-MAUR	1620 A 1709 et 1740 A 1860
VILLECRESNES	1575 A 1622
VILLENEUVE SAINT-GEORGES	1668 A 1742
VINCENNES (Pissotte + Ste Chapelle)	1569 A 1712 et mariages 1713 a 1742

en outre, sont en cours, plus ou moins avancées mais pas encore mis en tables :

BONNEUIL SUR MARNE
 CHENNEVIERES
 FRESNES
 GENTILLY
 IVRY
 MAISONS
 VALENTON
 VILLEJUIF

DIALOGUES

PENSEZ A L'HISTOIRE

Si vous possédez des archives familiales, commerciales, industrielles,
ou autres, vous pouvez les déposer

aux Archives Départementales du Val de Marne.

Ce dépôt peut-être provisoire ou définitif.

Ces "papiers" d'aujourd'hui sont la source, la base de recherches futures,

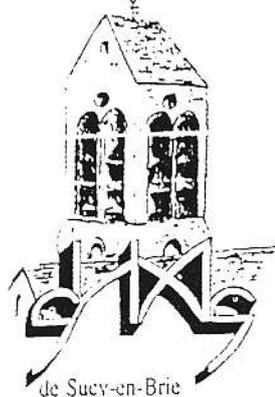
ne jetez rien,

renseignez-vous,

Téléphonez à Madame La Directrice des Archives Départementales

0 1 - 4 5 - 1 3 - 8 0 - 5 0

Société Historique
et
Archéologique



Nouvelle Histoire de Sucy-en-Brie

Sujets traités dans le tome III

LA GRANDE MUTATION Du village à la banlieue - 1804-1914

PREMIÈRE PARTIE

SUCY IMMERGE DANS LA GRANDE HISTOIRE

(occupations russes : 1814, 1815 - écho des Révolutions : 1830, 1848 - guerre de 1870)

DEUXIÈME PARTIE

GRANDES DEMEURES ET CHÂTELAINS

(Château de Sucy - Haute Maison - Montaleau - Chaumoncel - Petit-Val - Grand-Val)

TROISIÈME PARTIE

COMMUNE ET PAROISSE

(démographie - municipalités - écoles - police - garde nationale - église)

QUATRIÈME PARTIE

VIVRE AU QUOTIDIEN

(agriculture - métiers du bourg - révolution des services - voirie et constructions - maladies - assistance et charité - feux et inondations : les pompiers - associations - fêtes et divertissements)

ANNEXES

(notabilités - figures pittoresques - bibliographie - index - table des matières)



BULLETIN DE SOUSCRIPTION
à détacher et renvoyer avant le 1^{er} décembre 1996
accompagné d'un chèque à l'ordre de la SHAS à Monsieur Franceschini
3 ter, rue de Brévannes 94370 Sucy-en-Brie

M., Mme, Mlle

Adresse

Téléphone

souscrit à :

..... exemplaire(s) de l'ouvrage LA GRANDE MUTATION (tome III)
soit 140 fr. (franco de port) x = FRF (prix de souscription : 170 fr. après parution)

souscrit conjointement aux 2 ouvrages :

• SUCY SOUS LA RÉVOLUTION (tome II)
• LA GRANDE MUTATION (tome III)
au prix global de 270 fr. x = FRF

adhésion facultative à la SHAS :

60 fr. x = FRF

TOTAL = FRF

1021

16

